



Cité MAG

Le magazine des locataires de Nanterre Coop' Habitat

BILAN 2025 DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS 8-11

ACTUALITÉ

VOTRE APPLICATION « ESPACE LOCATAIRES » 4

VIE LOCALE

LA TERRASSE VOUS ACCUEILLE 12-13

EN VUE

LUCIE CHAMPENOIS

Lors du Conseil municipal d'installation de la nouvelle majorité récemment élue, c'est la candidature de Lucie CHAMPENOIS qui a été retenue pour prendre en charge la présidence du Conseil d'administration de la Coop'. Une candidature qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la Coop' ces prochaines semaines.



©Claire Macel



5

4

7

EDITO

3

ACTUALITÉS

Votre application «Espace locataires» 4

Enquête de satisfaction 2026..... 5

Logements neufs..... 5

Relogement des victimes de violences 6

Le point sur le relogement du 151 Picasso 7

Situation internationale et charges 7

DOSSIER BILAN CALEOL 2025

L'attribution des logements en 2025..... 8-11

VIE LOCALE

La Terrasse vous accueille..... 12-13

Préludes du festival Parade(s)..... 14

EXPRESSIONS LIBRES

15

Retrouvez nous sur





FIERTÉ ET ÉMOTION

Après 6 années passées à la présidence du Conseil d'administration, c'est désormais l'heure pour moi de laisser place à une nouvelle équipe en charge de notre Coop'.

Des évolutions pour renforcer la qualité de services

Ces 6 dernières années ont été actives à la tête de notre organisme. Passage en coopérative, adhésion à Cap Habitat aux côtés de bailleurs engagés dans la défense du même modèle de logement HLM, ces changements structurels auront été importants dès le début de la dernière mandature. Des changements dans la continuité, pour poursuivre notre mission d'intérêt général, pour conserver notre autonomie d'action et prolonger nos ambitions sociales, de proximité.

Durant ces années, ce sont aussi des avancées notables que nous pouvons compter, toujours dans la préoccupation de vous accompagner au mieux dans votre quotidien, d'améliorer votre satisfaction et de mieux répondre aux fortes attentes légitimes qui s'expriment.

Nous avons continué de bâtir pour offrir des programmes de logements neufs dans la ville. Nous avons poursuivi la transition écologique de nos résidences pour agir et réduire notre empreinte carbone, et surtout pour vous assurer un confort maximal dans les logements, tout en freinant le coût des charges

énergétiques. Nous avons adopté, puis révisé, le barème de cotation pour les demandes de mutation, afin de mieux prioriser les dossiers, majorer les situations particulières et agir pour vos parcours résidentiels. Nous avons créé un poste de référent Sécurité et Tranquillité pour intervenir, à notre échelle, sans se substituer aux autorités compétentes, en faveur d'un meilleur cadre de vie. Nous avons progressé dans notre implication dans la vie locale, par un poste dédié et de nombreuses initiatives de Développement Social et Urbain.

Ce sont également des réorganisations internes qui ont vu le jour pour décupler notre proximité et notre efficacité. Interlocuteurs uniques pour toute la vie du bail, postes supplémentaires pour l'accompagnement social des résident-es, accords collectifs définis dans la concertation pour vous aider dans l'entretien locatif, refonte du système de charges pour coller à vos consommations réelles... Les chantiers ont été divers et sont toujours indispensables pour continuer d'améliorer votre satisfaction.

Une détermination intacte malgré les difficultés

Toutes ces actions ont eu lieu dans un contexte toujours plus lourd pour le logement HLM. J'ai eu l'occasion de vous en parler tout au long de ces 6 années, mais la période n'est pas très encourageante, les choix nationaux peu soutenant... Face au désengagement de l'État dans la politique du logement, devant les diminutions des aides pour mener

à bien nos missions, malgré les mesures financières pénalisantes, nous n'avons jamais renoncé. En plus d'agir, nous avons résisté, nous nous sommes mobilisés, pour tenter d'inverser la tendance.

Ces combats, ces convictions, il faudra encore les poursuivre. Et je sais compter sur les nouvelles personnes qui viendront demain occuper les fonctions au sein du Conseil d'administration de notre Coop', aux côtés des salarié-es, au plus près des locataires et de leurs représentant-es.

La fin d'un mandat collectif

Avant de quitter mes fonctions, je tiens à vous remercier toutes pour les contacts et les échanges que nous avons pu conduire ensemble. Parfois avec vigueur, parfois de manière plus apaisée, mais toujours dans le respect. Je tiens à vous saluer, car de toutes ces discussions, j'en ressors enrichi et fier. Fier d'être à votre écoute, à votre service, conscient des besoins et des soucis qui peuvent se présenter, pour continuer de faire avancer Nanterre et ses habitant-es. Avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration, que je salue et remercie également pour leur implication, l'aventure fut belle, difficile, mais particulièrement satisfaisante, agissant en faveur du bien collectif.

Hier dans ces fonctions, demain en tant que citoyen nanterrien, je serai toujours à votre contact !

Merci à toutes et tous.

Hassan HMANI

VOTRE APPLICATION « ESPACE LOCATAIRES » EN SERVICE

Comme vous en avez été informé-es dans le Cité News du mois de mars, la nouvelle application mobile « Nanterre Coop' Habitat – Espace locataires » est à retrouver sur vos smartphones.

Votre Coop' se met au goût du jour en déployant ce nouveau service accessible depuis vos téléphones. Par ces espaces numériques personnels, vous pourrez retrouver toutes les fonctionnalités déjà accessibles.

DES SERVICES UTILISABLES À DISTANCE

Avec les espaces locataires numériques, de nombreuses possibilités s'offrent à vous. Consultation de votre solde, transmission de vos attestations d'assurance, changement de coordonnées personnelles, nouvelles identités bancaires, message à vos interlocuteurs fléchés, vous avez déjà pu prendre connaissance de ces démarches numériques à votre disposition avec cet outil développé pour faciliter vos démarches à distance (<https://www.nanterre-coop-habitat.fr/espace-locataire/mon-espace-locataire-numerique>).

Toujours possibles en se connectant avec un ordinateur, vous pouvez maintenant effectuer toutes ces opérations depuis votre smartphone. En fonction de la marque de votre téléphone, rendez-vous sur vos plateformes de téléchargement, en tapant « Nanterre Coop' Habitat » dans le moteur de recherche.



QR Code Apple Store



QR Code Android via Google Play

UNE MODERNISATION SANS OMETTRE LE CONTACT HUMAIN

À ce jour, une seule possibilité n'est pas ouverte via l'application mobile, la consultation et le téléchargement de vos baux. Mais rassurez-vous, par le biais de l'application avec la messagerie directe auprès de vos gestionnaires Relation locataires ou par vos canaux habituels, vos interlocuteurs restent à votre écoute pour répondre à vos besoins.

Si nous déployons ce nouvel outil, nos services restent encore et toujours disponibles, le contact humain restant toujours essentiel pour notre Coop' (<https://www.nanterre-coop-habitat.fr/espace-locataire/nous-contacter>).

UNE CONSÉQUENCE SUR LE PAIEMENT EN LIGNE

Nous avons déjà commencé à vous informer sur ce nouveau service, en attirant votre attention sur la fin programmée du paiement en ligne via la plateforme PAYZEN.

D'un point de vue technique, afin de permettre le paiement des loyers par le biais de l'application, il était nécessaire de créer un système spécifique, qui ne pouvait renvoyer vers une plateforme extérieure, comme c'est le cas avec le dispositif PAYZEN. En effet, avec une application, toutes les fonctionnalités sont directement gérées et prises en charge par l'application elle-même, sans pouvoir y accéder vers un lien externe.



Aussi, à compter du 25 mai 2026, il ne sera plus possible de payer les loyers à travers PAYZEN.

Les quittances du mois de mai arrivant après cette date, les loyers de mai ne seront ainsi plus payables par ce biais.

C'est désormais via votre application que vous pourrez effectuer vos paiements de loyer en ligne. Un service qui sera facilité avec la prise en compte immédiate de vos informations personnelles, afin de vous éviter de les saisir à chaque opération, en évitant les mauvaises informations qui pouvaient trop souvent arriver avec l'ancien système.

Mais là-encore, toutes les autres possibilités de paiement de vos loyers sont toujours accessibles (<https://www.nanterre-coop-habitat.fr/espace-locataire/vos-demarches/payer-son-loyer>).

Un nouveau service moderne, des interlocuteurs physiques toujours disponibles !

ENQUÊTE DE SATISFACTION 2026 : DES APPELS À VENIR...

Comme tous les 3 ans, une enquête de satisfaction va prochainement être lancée pour connaître vos avis.

Obligation triennale pour les bailleurs sociaux, une nouvelle enquête de satisfaction s'ouvre durant le printemps et l'été 2026. Logements, résidences, espaces extérieurs, qualité du cadre de vie, fonctionnement des équipements collectifs, stationnement... Sur tous les sujets qui vous concernent, le cabinet en charge de conduire cette enquête est susceptible de vous contacter pour recueillir votre point de vue.

À travers vos réponses, ce sont des clés d'appréciation sur les services que nous vous proposons qui en ressortent et nous guident. Quelles attentions particulières, quelles évolutions conduire, quels sujets cristallisent les tensions, quelles actions sont particulièrement appréciées... Autant de sujets et réflexions que nous pourrions mener grâce à vos réponses.

Aussi, à partir du mois de mai et jusqu'à l'été, le cabinet sollicitera

un panel de locataires représentatif de la diversité de nos résident·es pour jauger votre satisfaction.

Une enquête diligentée par l'AORIF, menée conjointement avec plus d'une trentaine de bailleurs d'Ile-de-France, pour estimer également les résultats locaux au regard de ceux régionaux, avec l'amélioration de votre satisfaction comme moteur de notre action.



LOGEMENTS NEUFS :

DE NOUVELLES INTENTIONS D'ACQUISITIONS ACTÉES LORS DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Dans le cadre du renouvellement urbain du Parc Sud, Nanterre Coop' Habitat poursuit ses engagements pour reconstituer l'offre de logements sociaux, sous réserve d'un soutien financier.

À l'occasion du dernier CA de mars, la Coop' s'engage dans deux futurs programmes de logements pour étoffer notre patrimoine.

Enrichir notre offre de logements constitue une démarche active pour notre organisme, afin de diversifier nos capacités et mieux répondre aux souhaits de parcours résidentiel des locataires. Aussi, lors du CA du 25 mars 2026, les administrateurs ont voté 2 délibérations pour engager l'acquisition de **36 futurs logements**.

Déjà, dans le cadre d'une opération du promoteur Constructa, **24 logements** (8 en PLAI, 16 en PLUS) seront vendus à notre Coop'. Une opération située à l'angle des rues

Diderot et Neuilly pour enrichir le **quartier du Centre (secteur Champs-aux-Melles)**.



Et, dans le **quartier des Groues**, une acquisition auprès du promoteur AXA permettra de réaliser **12 logements** supplémentaires (en PLAI). Cette opération s'inscrit notamment dans le cadre du renouvellement urbain du Parc Sud et de l'engagement de reconstitution des logements sociaux qui changeront d'usage.

Deux opérations à venir pour élargir notre patrimoine, qui restent soumises aux accords et accompagnements financiers complémentaires des partenaires publics.

Une offre de logements renforcée dépendante des engagements de tou-tes !

RELOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Avec Cap Habitat, un pas de plus pour accélérer le relogement des femmes victimes de violences domestiques.

Nanterre Coop' Habitat se mobilise pleinement, dans le cadre de ses compétences, pour apporter des réponses concrètes à ses locataires confrontés à des situations de violences. Majoration du barème de cotation pour faciliter les mutations, mise à disposition de logements au profit de l'AFED 92, présence d'une agente dédiée au sein de la direction de la Gestion locative : autant de dispositifs déployés pour mieux accompagner les victimes. Le 25 novembre dernier, à l'occasion

de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notre Coop' a franchi une nouvelle étape en signant une convention avec la Ville de Nanterre. Une démarche qui vise à consolider, aux côtés des acteurs du territoire, un engagement collectif pour identifier, accompagner et traiter les situations susceptibles de se présenter parmi les locataires. Soucieuse de sensibiliser largement à cette problématique, qui touche encore un trop grand nombre de

femmes, la Coop' a également accueilli, fin 2025, l'exposition « Blessures de femmes – Parler autrement des violences faites aux femmes », proposée par l'association Libre Vue. À travers les photographies de Catherine CABROL et des témoignages poignants, cette exposition mettait en lumière des parcours de vie marqués par la violence et invitait à une prise de conscience collective essentielle.



L'exposition « Blessures de femmes » de la photographe Catherine CABROL

Des offres de relogement plus nombreuses

Souhaitant aller plus loin, notre Coop', au sein de Cap Habitat, poursuit sa mobilisation en faveur du relogement des femmes victimes de violences, à travers un nouveau dispositif visant à en accélérer les démarches et élargir les possibilités de relogement. La diversité géographique des sept membres de la SAC constitue un levier majeur pour permettre aux victimes de s'extraire de leur environnement et d'accéder à un logement stable et durable. Un dispositif interne devrait ainsi être déployé afin de fluidifier les échanges entre les membres

et de faciliter les mutations inter-bailleurs au sein de Cap Habitat. Une attention particulière sera donc accordée à l'accompagnement des victimes, notamment en les aidant à élargir, autant que possible, leurs critères et leurs souhaits de relogement.

L'initiative est engagée, la convention visant à en formaliser et préciser les modalités de mise en œuvre reste à définir.

Tou-tes mobilisé-es pour agir en synergie entre les bailleurs de Cap Habitat



RELOGEMENT DE LA TOUR 151 PICASSO : OÙ EN EST-ON ?

Nanterre Coop' Habitat met tout en œuvre pour assurer le relogement de ses locataires dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de la rénovation urbaine et sociale du quartier du Parc Sud, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) est engagé depuis plusieurs années. Il prévoit notamment le changement d'usage de plusieurs tours, dont la

tour du 151, avenue Pablo Picasso, appelée à être transformée afin d'accueillir à terme des activités diversifiées et de renforcer la mixité du quartier.

Afin de respecter l'engagement de reloger l'ensemble des habitant·es de la tour, tous les contingents

sont mobilisés, dans le cadre d'une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) à l'échelle de la ville, pour permettre un maximum de propositions adaptées aux besoins de chacun·e.

Au 31 mars 2026, sur les 98 logements que compte la tour 151 :

- 61 locataires ont déjà obtenu un nouveau logement et signé leur bail. Plusieurs déménagements ont été réalisés ou sont en cours, dans de bonnes conditions et avec la satisfaction des locataires ;

- 37 relogements restent encore à réaliser, parmi lesquels 5 ménages ayant un projet hors de la ville et 25 ménages n'ayant pas encore reçu de proposition, faute d'offres correspondant aux attentes des locataires.

Des attentes prises en compte pour tenter de trouver une solution adaptée à chaque situation.



UNE SITUATION INTERNATIONALE QUI PÈSE LOURD SUR NOS CHARGES !

Enlèvement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, blocage du détroit d'Ormuz, destructions de sites énergétiques... Les conséquences ne sont pas mineures et les répercussions s'annoncent coûteuses.

Les guerres à travers le monde ont toujours des incidences locales. En plus de mobiliser nos préoccupations humanistes en temps de conflits armés, avec son triste lot de victimes civiles innocentes, les récents affrontements internationaux ont également des conséquences énergétiques importantes.

Acheminement de gaz venant de l'Est bloqué avec la guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine, assaut israélo-américain et représailles iraniennes avec des frappes ciblées contre des infrastructures produisant de l'énergie, impossibilité d'exportations pétrolières passant par le détroit d'Ormuz... Si nous avons déjà pu connaître la crise du

gaz dès 2021, ce sont désormais de nombreux impacts sur les coûts de l'énergie qui sont à compter.

Augmentation du prix de l'essence, réévaluation des tarifs de l'électricité, de nouvelles annonces sont faites sur les risques d'une explosion prochaine des prix du gaz.

Si nous tenons presque quotidiennement un suivi des évolutions tarifaires avec notre prestataire en charge de ces questions, laissant à penser une stabilité des tarifs actuels, les dernières estimations laissent à craindre une augmentation importante de ces tarifs. Si ces tensions internationales devaient perdurer, chacun·e doit bien intégrer l'incidence automatique

qui adviendrait, à savoir des charges énergétiques en nette hausse ces prochains mois...

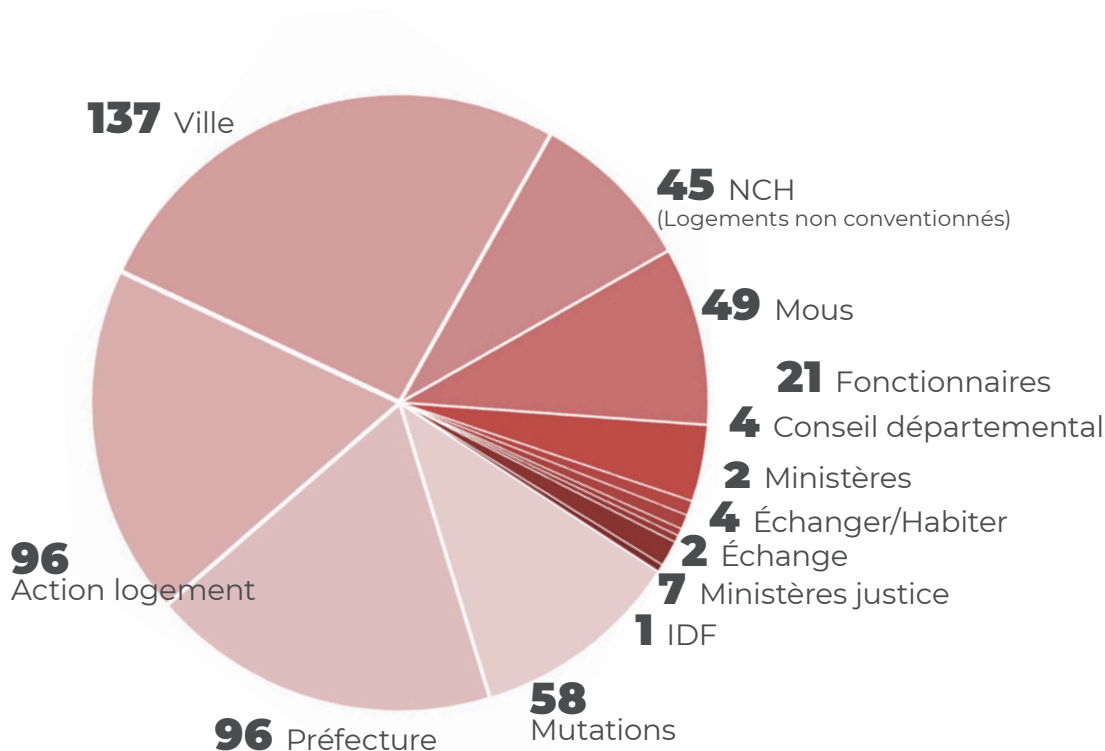
À l'heure où nous rédigeons cet article, les tensions se poursuivent ; après avoir trouvé un accord pour un cessez-le-feu temporaire au Moyen-Orient, avec une réouverture du détroit d'Ormuz, ce sont désormais un blocus et des attaques qui reprennent, qui laissent planer de grandes incertitudes sur un retour à la normale et une baisse des tarifs énergétiques actuels.

En plus d'espérer une résolution pacifique et humaine de ces guerres, la baisse pérenne de nos consommations énergétiques doit aussi être envisagée pour atténuer des impacts financiers futurs !

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS : LE BILAN DE L'ANNEE 2025

Comme chaque année, la Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) présente son bilan, qui a été soumis au Conseil d'administration (CA) lors de sa séance du 25 mars 2026. Didier DEBORD, président de la CALEOL, nous en apporte les principaux éclairages.

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR RÉSERVATAIRE



Une activité intense et rigoureuse dans un contexte de forte pression sociale

L'année 2025 se distingue par une activité particulièrement soutenue. Malgré un environnement contraint, « Nanterre Coop' Habitat a maintenu un haut niveau d'engagement, avec la tenue de 21 commissions », nous indique Didier DEBORD.

La CALEOL a examiné 1 634 dossiers en 2025, soit 21 de plus qu'en 2024. Le taux global de décisions favorables s'établit à 52 %, avec 853 dossiers ayant obtenu un accord sur les 1 634 étudiés, un résultat en progression significative par rapport à 2024 où il était de 45 %.

Des éléments qui témoignent à la fois de l'intensité de l'activité en 2025 et de la volonté de la commission à instruire, arbitrer et décider efficacement, malgré un contexte exigeant. Une CALEOL qui s'est montrée attentive à la complétude des dossiers, à la qualité de leur instruction dans un environnement plus complexe ainsi qu'à la solidité des candidatures et à leur adéquation avec les logements proposés. Le travail rigoureux mené en amont par les équipes, puis par la commission elle-même, mérite d'être souligné. Il reflète une CALEOL particulièrement mobilisée, exigeante et constante

dans la qualité de ses décisions d'attribution.

« Par ailleurs, la pression sociale à laquelle la CALEOL est soumise montre à la fois le besoin et l'utilité du logement social, de nombreuses personnes se trouvant aujourd'hui en situation de mal logement », souligne Didier DEBORD.

C'est aussi, et toujours, dans un contexte de crise du logement, sans accompagnement véritable de l'Etat, que la Coop' doit agir, en gérant la pénurie d'offres de logements et en priorisant les urgences.

■
523

logements attribués
(504 en 2024)
(525 en 2023)

■
1 634

dossiers examinés
(1613 en 2024)
(1591 en 2023)

■
1239

pour premières demandes

■
337

pour mutations



Un recul important des mutations

Les mutations enregistrent une baisse significative, avec 58 attributions en 2025 (contre 119 en 2024).

Si l'organisation interne de la Coop', notamment la vacance du poste de gestionnaire des attributions, a pu ralentir l'instruction et le traitement des dossiers, la nature même des demandes constitue le principal facteur explicatif de ce recul. En effet, les demandes se caractérisent par un fort niveau de ciblage, tant en termes de localisation que de typologie de logements, ce qui allonge les délais de satisfaction. 53 % des demandeurs de mutation expriment un besoin de logements de type T4 ou plus. De plus, les souhaits géographiques sont très

concentrés, plus de 60 % des demandes se portent sur des secteurs spécifiques, notamment le Centre et le Mont-Valérien. Cette concentration des attentes crée une tension importante entre une demande très ciblée et une offre structurellement limitée, d'autant que le taux de rotation du parc reste faible (3,99%).

Enfin, une part plus importante d'attributions réalisées dans le cadre de la MOUS en 2025 par rapport à 2024 a également contribué à réduire les marges de manœuvre. En effet, une proportion accrue de logements vacants a été mobilisée pour répondre aux besoins de relogement liés aux opérations de renouvellement urbain du Parc Sud, ce qui a mécaniquement pesé sur la capacité globale d'attribution.

www.nanterre-coop-habitat.fr

Retrouvez le rapport annuel d'activité de la Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements 2025 sur notre site internet.





Baisse des refus : une dynamique positive à consolider

En 2025, le nombre de refus s'établit à 781, en baisse notable par rapport aux 889 en 2024, traduisant une évolution positive. Cette amélioration résulte d'un travail approfondi des services de la Coop' pour mieux faire correspondre les attentes des ménages avec les logements proposés, contribuant ainsi à réduire le taux de refus. L'accompagnement renforcé lors

des visites et le travail préparatoire en amont participent également à cette dynamique, même si des progrès restent encore à faire.

Les refus à l'initiative de la CALEOL (260) s'expliquent en partie par la présentation de dossiers insuffisamment analysés par certains réservataires, ce qui appelle à un renforcement de la

fiabilisation en amont.

Les refus des demandeurs (521) sont eux principalement liés à la localisation et à la taille des logements, soulignant là aussi la nécessité d'améliorer l'information en amont pour s'assurer de l'adéquation du logement avec les attentes des demandeurs.

Une meilleure capacité de pilotage grâce à la gestion en flux

Pour sa deuxième année de déploiement, ce dispositif est désormais bien maîtrisé par les services de la Coop'. L'ensemble des conventions a été signé avec la totalité des réservataires, attestant de sa bonne appropriation.

La gestion en flux offre à la Coop' une capacité de pilotage et

d'ajustement plus pertinente. Elle permet d'orienter plus finement l'affectation des logements en fonction des grands équilibres, notamment au bénéfice de la Ville, qui représente aujourd'hui 37 % des attributions. Toutefois, ce dispositif n'augmente pas le volume de logements disponibles et ne compense pas

la tension persistante sur le parc immobilier, marquée par une offre limitée et un faible taux de rotation. Il permet néanmoins de mieux mobiliser les logements disponibles et de proposer des solutions plus adaptées aux demandeurs, en particulier dans le cadre des mutations.

Une plus grande mixité sociale

En 2025, la mixité sociale s'est améliorée, notamment dans les attributions en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville), dont la part est passée de 54 % en 2024 à 40 %. L'objectif de relogement des ménages issus des premiers

quartiers hors QPV n'est toutefois pas entièrement atteint, 21 % de ces ménages ayant été logés en QPV, contre un objectif de 25 %. Ce résultat reste néanmoins en progression par rapport à 2024.

La mixité sociale demeure un enjeu central pour l'équilibre du territoire. Les évolutions observées sont encourageantes et la Coop' contribue positivement à la diversité sociale à l'échelle territoriale.



Une montée en puissance des attributions DALO

L'année 2025 est marquée par une forte augmentation des dossiers relevant du droit au logement opposable (DALO), avec 406 dossiers examinés (+77%), ce qui représente désormais une

part significative des demandes traitées.

Plus largement, les ménages bénéficiaires sont majoritairement issus de situations précaires :

hébergement temporaire, parc privé instable ou conditions de logement inadéquates.

Mais aussi...

Un taux de rotation en légère hausse, (3,99% en 2025 contre 3,56% en 2024) ce qui constitue un signal positif en favorisant une meilleure fluidité du parc, bien qu'il demeure encore faible.

Un taux de vacance qui diminue, (1,07 en 2025 contre 1,15 en 2024) les logements sont reloués plus rapidement et leur remise en état s'améliore, contribuant ainsi à fluidifier les attributions.

De nouvelles livraisons avec deux programmes neufs livrés en 2025, représentant environ 80 logements sociaux, qui ont également apporté un surplus de disponibilité, offrant une respiration bienvenue au parc.

LE BILAN DES SIX ANNÉES DE CALEOL SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE DIDIER DEBORD

« La CALEOL a gagné en transparence et en équité dans le traitement et l'analyse des dossiers, avec une organisation plus structurée et des outils modernisés, dont la cotation mise en place en 2022 »

Le dispositif de cotation améliore la prise en compte des situations des ménages, tenant compte des critères d'urgence ou de perte d'autonomie, et permet désormais aux demandeurs de suivre l'avancement et le positionnement de leur demande pour être davantage acteurs de leur parcours, ce qui constitue une avancée majeure. L'adéquation entre composition familiale et taille des logements est également mieux prise en compte pour agir sur la surpopulation ou sous-population.

Le barème a également été ajusté, notamment pour mieux prendre en compte les situations de violence faites aux femmes et les violences intrafamiliales. Des avancées ont aussi été réalisées dans les parcours résidentiels concernant les mutations, les logements intermédiaires et les ILN.

Enfin, la gestion en flux et l'augmentation des dossiers prioritaires confortent le rôle central de la CALEOL comme instance d'arbitrage, garante des priorités sociales, des équilibres territoriaux et du respect des règles.

« C'est aussi un bilan humain, on a essayé de faire vivre une commission qui ne soit pas simplement une chambre d'enregistrement ou un outil purement administratif mais un lieu d'échange où chaque situation est analysée. C'est un lieu de justice sociale concrète au service des habitant-es, des parcours résidentiels, des relogements. Dans la période de ces six années où la pression sur le logement n'a pas cessé de s'accroître, on a tenu le cap de rigueur, de transparence et de responsabilité », se félicite Didier DEBORD.



EN TOUTE SAISON, LA TERRASSE VOUS ACCUEILLE

La Terrasse, espace d'art créé par la Ville de Nanterre en 2014, est un équipement culturel dédié à la création contemporaine, notamment aux arts plastiques et visuels. Avec une ambition affirmée de résonance locale forte.



© Maya Bostviroinois

Expo « Avec ou sans casque ? »



« Faire remonter et émerger les paroles du terrain », nous relate Emmanuel POSNIC, directeur de La Terrasse depuis 2020, tels sont les objectifs centraux poursuivis par cet espace artistique ouvert à tou-t'es. Événements multidisciplinaires, rencontres, colloques, visites commentées, nocturnes, ateliers pour les scolaires, ateliers hebdomadaires de pratiques des arts plastiques, les rendez-vous et activités sont nombreuses et variées dans cet espace culturel ouvert à Nanterre depuis 2014.

NANTERRE ET SES HABITANT·ES COMME INSPIRATION NATURELLE

Si les premières années du lieu ont d'abord été consacrées à faire vivre l'art, notamment contemporain, à Nanterre, en proposant un nouveau site d'exposition pour des artistes qualifié-es, ce sont de nouvelles orientations qui ont été prises et qui expliquent les divers projets accueillis ou construits dans ces murs. « Nous faisons partie du pôle « Arts et Territoires » du service culturel de la mairie de Nanterre, nous raconte E. POSNIC. Avec les

différents acteurs du service et du territoire, nous faisons en sorte de travailler et d'avancer dans le rapport des habitant·es avec leur ville, en y plaçant un accent important sur la place de l'art dans l'espace public. Et forcément, nous sommes attaché-es à la place des nanterrien·nes dans ce lieu, notre emplacement central y est pour beaucoup ».

“ Nous avons souhaité inverser le rôle de transmission en se basant sur le fait que les jeunes ont des choses à dire et à nous apprendre ”

Aussi, en juin 2023, quand Nahel MERZOUK est assassiné à quelques pas de la galerie, la résonance locale ne peut s'arrêter aux portes de La Terrasse. « De nouveaux projets ont vu le jour avec ce drame, avec ce souhait renforcé de faire parler la jeunesse, de Nanterre comme d'ailleurs », rappelle Emmanuel.

C'est ainsi que prend forme le projet d'exposition « Ici on va, là



on passe », conduite par Margaret DEARING, photographe, avec Jeanne DEMOULIN, maîtresse de conférence en science de l'éducation à l'université Paris-Nanterre, mené en 2025 et exposé début 2026. « Nous avons souhaité inverser le rôle de transmission en se basant sur le fait que les jeunes ont des choses à dire et à nous apprendre », relate Emmanuel. Recueil d'images, partenariat avec les espaces Jeunesse des différents quartiers de Nanterre, ateliers d'écriture et de photographies, « nous avons dressé des portraits de ces jeunes habitant·es, de 11 à 14 ans et des lieux qu'ils-elles affectionnent à Nanterre qui illustrent les aspirations des un-es et des autres, dans un contexte lourd », se souvient Emmanuel.



© Maya Bostvinnovna

Expo « Avec ou sans casque ? »

DES PROJETS MULTIPLES ET DIVERS PARTANT DU TERRAIN

Recueillir les paroles, inviter à les exprimer sous multiples formes artistiques, se pencher sur des sujets qui les touchent au plus près, ces ambitions se poursuivent encore avec le nouveau projet « Avec ou sans casque ? », mené par le groupe GONGLE, actuellement en résidence à La Terrasse.

“ Nous allons proposer une prochaine exposition « Petits et Grands paysages », qui donnera toute la place aux enfants ”

Depuis 2 ans, le collectif développe une enquête autour du mouvement de la *bike life*, pratique urbaine mêlant vélos et motos, souvent associée aux rodéos urbains. Un phénomène et une pratique qu'il a fallu comprendre, questionner, pour la partager à travers des photographies, des vidéos, des témoignages audio qui livrent les récits singuliers sur une pratique répandue dans nos périphéries. « Un projet qui s'inscrit dans le cadre de Parade(s), festival des arts de rue, avec qui nous sommes logiquement en lien privilégié », relate Emmanuel. Une exposition à retrouver jusqu'au 9 mai.

Ce rapport aux populations locales, à l'identité du territoire et à son



histoire urbaine dicte également les projets à venir à La Terrasse.

« Nous allons proposer une prochaine exposition « Petits et Grands paysages », qui donnera toute la place aux enfants, avec l'implication des Accueils de loisirs de la Ville qui interrogera les développements urbains sur l'axe historique entre Paris et sa banlieue ouest pour tracer des cartes sensibles faites à partir d'observation du paysage et du vivant. Ce projet s'inscrit dans les 20 ans du travail mené entre la Ville et le musée du Louvre, qui a permis durant toutes ces années à des enfants de Nanterre de profiter d'animateurs formés par l'école du musée, de se rendre au Louvre et de se sensibiliser à tout notre patrimoine culturel, précise fièrement Emmanuel. Et puis, nous serons pleinement engagé-es dans le projet mémoriel qui est conduit dans le quartier du Parc Sud, avec les artistes et acteurs locaux, qui fera remonter les paroles du terrain à l'heure de la réhabilitation urbaine et sociale du quartier, avec une dimension artistique forte ».

Un choix d'ancrage local assumé, déclamé, qui se retrouve dans les choix internes de La Terrasse. « Lorsque nous portons une commande artistique dans la ville, les habitant-es sont particulièrement intégrés-es. Les usager-es volontaires sont membres de notre comité de pilotage qui

écrit les cahiers des charges et sélectionne les artistes qui proposent un projet d'œuvre. Nous avons mis en place cette « Fabrique » pour la fresque de l'école Gorki ou le plafond du centre de santé Juliette-Ténine. Nous nous enrichissons de ces expertises locales en guise de commissaires d'exposition », conclut Emmanuel.

Un espace d'art au service de Nanterre et de ses habitant-es, qui n'attend que vous !



Expo Ici on va, là on passe, de Margaret Dearing

LA Terrasses ESPACE D'ART DE NANTERRE

3 bd Pesaro
92000 NANTERRE

Mercredi De 12:00 à 18:00
Jeudi De 12:00 à 18:00
Vendredi De 12:00 à 18:00
Samedi De 14:00 à 18:00

☎ 01.47.37.62.67

🌐 <https://laterrasse.nanterre.fr>

PRÉLUDES DU FESTIVAL PARADE(S) 2026 : DÉCOUVREZ LE PROJET THÉÂTRAL « 88 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE »

Avec le soutien de la Coop', le collectif d'artistes « Les Grandes Personnes » présentera plusieurs représentations de son projet théâtral « 88 avenue de la République », lors des Préludes du festival Parade(s).

Comme chaque année, ces Préludes marquent les premiers temps forts du festival Parade(s), en installant progressivement l'atmosphère de ce grand rendez-vous annuel des arts de la rue, qui se tiendra dans toute la ville du 5 au 7 juin 2026. Le festival s'étendra notamment jusqu'à la Terrasse de Nanterre (voir article en pages 12 et 13 de ce Cité Mag).



Sortie de résidence au Théâtre aux Mains Nues

© Suzanne Brun

Du mardi 12 au vendredi 15 mai 2026, la compagnie « Les Grandes Personnes » investira les rues de Nanterre autour de la question de l'habitat. À travers ses marionnettes géantes, elle ira à la rencontre des habitant-es du quartier Berthelot afin de favoriser le dialogue et de sensibiliser aux enjeux du mal-logement.

« 88 avenue de la République » est un projet théâtral et plastique qui explore notre rapport au logement, du plaisir d'habiter à l'angoisse d'être à la rue. Ce spectacle de rue prend vie à travers des « immeubles » à tiroirs, chacun représentant une pièce ou un appartement. La compagnie y mêle les luttes pour le droit au logement à une poésie du quotidien, tout en ouvrant le débat pour imaginer collectivement des solutions au mal-logement.

Deux comédiennes évoluent dans un espace modulable, dont les transformations accompagnent les changements d'échelle et de point de vue du récit. Ce dispositif

scénique célèbre à la fois la simplicité du quotidien et la force de l'imaginaire. Il pose la question du logement là où elle se vit pleinement : dehors, dans l'espace public, cet espace où certain-es jouent, tandis que d'autres y dorment.

À voir du mardi 12 au vendredi 15 mai 2026, sur le mail Ambroise Croizat, pelouse Berthelot & RER Nanterre-Université.

Parade(s), un festival au plus près des habitant-es,

**RETROUVER
LA PROGRAMMATION
DE PARADE(S)
SUR LE SITE
DE LA VILLE DE NANTERRE**





Chers locataires,

La trêve hivernale vient de s'achever.

Comme chaque année, la période de protection s'achève le 31 mars, et dès le 1er avril, les expulsions locatives peuvent légalement reprendre. Ce dispositif, instauré pour éviter que des ménages ne soient mis à la rue pendant l'hiver, offre un répit temporaire. Mais pour de nombreuses familles en difficulté, cette pause ne règle rien sur le fond.

La Confédération Nationale du Logement dénonce cette dérive inacceptable où l'État ne se contente plus de rester un spectateur de cette situation intolérable mais avec ses lois, à commenter par la loi Kasbarian-Bergé, en est directement responsable.

En 2025 plus de 30 500 familles ont été jetées à la rue contre 24 000 en 2024.

Derrière ces chiffres, ce sont des milliers de vies bouleversées : familles à la rue, enfants déscolarisés, situations de grande précarité.

Face à cette situation, la CNL, Confédération nationale du logement porte une revendication forte : **aucune expulsion ne doit avoir lieu**. La trêve hivernale ne peut plus être une simple suspension temporaire. Le droit au logement doit être garanti toute l'année.

Personne ne devrait être contraint de choisir entre payer son loyer, se nourrir ou se chauffer.

La CNL propose des solutions immédiates et structurelles :

- Construire massivement des logements sociaux
- Mettre fin à la Réduction de loyer de solidarité (RLS)
- Relancer l'investissement public dans le logement
- Faire respecter la loi SRU et ses obligations de logements sociaux

La CNL propose de vous accompagner :

si vous n'êtes plus en capacité de payer votre loyer, suite à un problème professionnel, de santé, de non renouvellement de papiers administratifs, de perte d'emploi ; contactez nous sans plus tarder. Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches et trouver des solutions et il en existe plusieurs ! Nous sommes à votre écoute et nous pouvons véritablement vous aider.

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Conseil Local de Nanterre
66, rue des Amandiers
92000 Nanterre

☎ 01.47.21.60.99 - 06.01.79.44.23

✉ la-cn1-nanterre@gmail.com

🌐 www.cn1-nanterre.com

N'attendez surtout pas que la dette soit trop importante, n'attendez pas l'expulsion de votre logement ! Il faut absolument réagir très vite pour éviter toute complication.

La CNL vous propose de la rejoindre, pourquoi ?

Rejoindre une association de locataires, c'est ne plus être seul face aux difficultés du quotidien : charges, travaux, entretien, loyers, relations avec le bailleur... En adhérant à la CNL, vous bénéficiez de l'expérience et de la force collective d'un mouvement reconnu, capable d'intervenir localement et nationalement.

Rejoignez nous pour construire un rapport de force et gagner des droits.



Hausse des charges d'énergie : une pression croissante sur les locataire

Madame, Monsieur, Chers locataires,

Tout d'abord, notre ville vient de voir ses élus municipaux renouvelés. À ce titre, notre association indépendante tient à adresser ses félicitations au maire de Nanterre et à son équipe. Nous formons le vœu que ce mandat permette de mieux entendre la voix des locataires, avec une amélioration concrète de leur cadre de vie et une prise en compte réelle de leurs préoccupations.

Depuis plusieurs semaines, une même inquiétude s'impose : **la hausse continue des dépenses contraintes, en particulier de l'énergie, pèse toujours plus lourdement sur les locataires**. Elle s'ajoute à l'inflation, à la progression

du coût de la vie et à la hausse des charges locatives, rendant la situation de nombreux foyers de plus en plus difficile.

En effet, en mars dernier, le prix repère du gaz a encore progressé de près de 5,3 %, confirmant une tendance haussière qui pèse directement sur le budget des ménages. La Commission de régulation de l'énergie a par ailleurs annoncé que 73 % des abonnés résidentiels au gaz verraient leur facture mensuelle augmenter en moyenne de 15,4 % à compter du mois de mai, **soit une hausse de plus de 21,5 % en quatre mois**, alourdissant encore la facture énergétique de nombreux foyers.

Les locataires sont particulièrement exposés à cette pression car ils ne disposent pas de marges de manœuvre, subissent les conséquences de logements parfois insuffisamment performants sur le plan énergétique, supportent des charges qui intègrent directement ces hausses et doivent faire face à des régularisations susceptibles de déséquilibrer des budgets déjà fragiles. **La facture énergétique devient ainsi une charge subie, et non maîtrisée.**

Face à cette situation, l'UNLI Nanterre rappelle une exigence essentielle : les droits des locataires ne peuvent être relégués au second plan.

Cela demande une vigilance renforcée sur les charges récupérables, une transparence complète sur leur composition et leur régularisation, une meilleure information des locataires ainsi que des réponses concrètes pour les ménages les plus modestes.

Se loger dignement ne peut pas signifier subir, en silence, l'augmentation continue de dépenses devenues insoutenables. Se chauffer, vivre dans un logement correctement entretenu et comprendre ce que l'on paie relèvent de droits fondamentaux.

NOUS CONTACTER :

✉ Courrier :

UNLI Nanterre
71 rue Henri Barbusse
92000 NANTERRE

✉ contact@unli-nanterre.fr

🌐 : www.unli-nanterre.fr

Festival



ARTS
DE LA
RUE!
Gratuit



5-6-7
Juin
2026
à Nanterre

Avec le soutien de



En partenariat avec



parades.nanterre.fr

